



# East Angus

Ma ville, ma vie

## VILLE DE EAST ANGUS

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 4 juin 2018 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 529 :

- À l'article 4.4.1 relativement aux normes d'implantation des piscines afin d'autoriser à la piscine un empiètement de 0,75 mètre dans la cour avant et l'implantation d'un patio pour accéder à la piscine dans la cour avant;
- À l'article 4.3.1 relativement aux normes d'implantation des bâtiments accessoires afin d'autoriser un garage implanté à 0,80 mètre de la ligne de lot arrière au lieu de 1 mètre.

La propriété concernée est située dans la zone Cb-37 et comprend le lot numéro 4 181 617 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 87-89, rue Saint-Louis à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-septième jour du mois de mai 2018.

BRUNO POULIN, CPA CMA  
Secrétaire-trésorier